



**Défense des Enfants International (DCI) - Déclaration Orale  
6ème Session du Conseil des Droits de l'homme**

***Révision, Rationalisation et Amélioration de Mandats :  
Groupe de Travail sur la Détention Arbitraire***

Merci Mr le Président,

Défense des Enfants International (DEI) accueille l'occasion de contribuer au dialogue interactif sur la révision des mandats de procédures spéciales.

Depuis sa création en 1991, le Groupe de Travail sur la Détention Arbitraire a été couronné de succès en répondant à un certain nombre d'appels urgents, en collaborant avec des individus et des ONG au cours de ses enquêtes. Nous voudrions souligner que le Groupe de Travail sur la Détention Arbitraire est un instrument essentiel pour contrôler et protéger les droits humains des personnes privées de leur liberté. Nous recommandons vivement les membres du Conseil de s'assurer que ce mandat soit renforcé et poursuivi.

Dans l'examen des termes pour la suite de ce mandat, Défense des Enfants International recommande qu'un point spécifique du travail de groupe soit consacré uniquement à l'examen de la détention arbitraire des enfants.

Environ un million d'enfants dans le monde entier sont privés de liberté<sup>1</sup>. Les sections nationales de DEI aux Pays-Bas, en Palestine et Sierra Leone, entre autres, surveillent la détention des enfants dans leurs pays, dénonçant et intervenant dans les cas où cette détention est arbitraire.

Les enfants sont arbitrairement détenus pour les raisons qui diffèrent de celles des adultes. Ils peuvent être détenus parce qu'ils sont pauvres, sans abri ou manquent de soin parental et de protection - des raisons qui ne seraient jamais acceptées si elles étaient appliquées aux adultes.

La Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant reconnaît que les enfants en conflit avec la loi ont des droits - en déclarant spécifiquement dans l'article 37b qu'"aucun enfant sera privé de sa liberté illégalement ou arbitrairement". Cependant malgré ce droit, les enfants restent les plus vulnérables aux violations de leur droit à la liberté et exigent ainsi l'attention spéciale du Groupe de Travail pour assurer que ces droits soient respectés.

Le Groupe de Travail a le potentiel pour jouer un rôle central dans la supervision et la mise en exergue des abus cachés qui touchent un nombre croissant d'enfants dans le monde : nous encourageons le Conseil à l'inclure comme un point spécifique dans le mandat du Groupe.

Merci.

---

<sup>1</sup> [http://www.unicef.org/protection/index\\_juveniljustice.html](http://www.unicef.org/protection/index_juveniljustice.html)